

D'après ces facteurs, un fournisseur de soins de santé peut évaluer vos besoins en matière de santé et vous aider à prévenir les maladies et les blessures en fournissant ce qui suit :

- Une vaccination contre des maladies comme l'hépatite, la typhoïde, la méningite, la fièvre jaune ou l'encéphalite japonaise;
- Des médicaments préventifs contre le paludisme, les maladies gastro-intestinales et d'autres affections potentielles;
- Des renseignements concernant les précautions que vous pouvez prendre.

Où obtenir des conseils en matière de santé?

L'Agence de la santé publique du Canada recommande fortement que vous consultiez votre médecin de famille ou visitiez une clinique santé-voyage pour obtenir une évaluation individuelle de santé au moins **six semaines** avant votre départ, puisque certains vaccins et médicaments préventifs prennent un certain temps avant de faire effet. Au moment de prendre rendez-vous, prévoyez des

retards – les cliniques santé-voyage sont souvent très occupées, et il se peut qu'on ne puisse pas vous voir immédiatement. Si vous en avez un, apportez votre **carnet de vaccination** (registre des vaccins que vous avez reçus) lors de votre visite à la clinique ou chez votre médecin (voir la section « Carnets de vaccination » à la page 11).



Investir dans votre santé

Il est toujours sage d'investir dans la protection de sa santé avant de partir à l'étranger. Les régimes d'assurance-maladie provinciaux ne couvrent pas toujours les évaluations de santé avant le départ et les vaccinations de voyage. Les frais liés à ces services devraient faire partie de votre budget de voyage.